

H2020-MSCA-RISE-2018

Echange de personnel dans la recherche et l'innovation (RISE)

RISE vise à favoriser la collaboration internationale et intersectorielle (public/privé) par la recherche et les échanges de personnel. Pour 2018, cette action est dotée de 80 M€.

Qui peut se porter candidat ?

Cette action est destinée aux organisations, telles que les universités, les centres de recherche et les entreprises, qui proposent des échanges de personnel à court terme. Les propositions doivent inclure **au moins trois partenaires**, qui peuvent être des universités, des établissements de recherche ou des organisations non universitaires. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont encouragées à y participer.

Les organisations partenaires doivent provenir de **trois pays européens différents**. Les partenaires du reste du monde peuvent également participer. Si l'échange concerne des États membres de l'UE et des pays associés, il doit être intersectoriel. Dans le cadre des partenariats mondiaux, les échanges au sein du même secteur sont possibles.

Les partenaires se rassemblent pour proposer un projet commun. Leurs propositions doivent souligner les **possibilités de mise en réseaux**, le **partage de connaissances** et le **développement des compétences** de tous les membres du personnel.

La participation à un détachement est ouverte au personnel scientifique **de toute nationalité** et **de tout niveau de carrière** (des jeunes diplômés aux chercheurs chevronnés). Les membres du personnel exerçant des fonctions de direction, techniques ou administratives peuvent également être détachés.

Que couvre le financement octroyé ?

La subvention soutient le détachement de membres du personnel pour une période **d'un mois à un an**. Ils doivent participer à des activités de recherche et d'innovation, ou y être liés, pendant au moins six mois avant leur détachement. À l'issue de ce détachement, ils retournent dans leur organisation d'origine, afin de transmettre les connaissances acquises. Un financement peut être octroyé à un projet d'échange RISE pendant maximum **quatre ans**.

Quelle deadline ?

L'appel à projets sera ouvert à partir du **22 novembre 2017** et ceci jusqu'au **21 mars 2018**.

➡ [Consulter l'appel à projets sur le portail du participant](#)

➡ [Consultez la boîte à outils du PCN AMSC](#) et la [plaquette du PCN AMSC sur les RISE](#)

➡ [Consultez le programme de travail 2018-2020 des AMSC](#)





21 mars 2018